

Fin de la téléphonie fixe : à savoir pour éviter la panique

Le 15 novembre, ce sera le début de la fin de la téléphonie fixe, mais attention, il ne s'agit pas de mettre au rebut votre appareil, mais de le faire passer au numérique. Tout savoir de cette révolution programmée...

Le rappel du calendrier d'Orange pour la fin du téléphone fixe sème la panique. De quoi s'agit-il ? Ni plus ni moins de la poursuite de la révolution numérique qui rend obsolète une technologie lancée en France il y a 130 ans. Elle repose sur des téléphones branchés sur la prise T. Rien ne sert de paniquer.

D'abord, cette mutation va prendre plusieurs années. Mais aussi, il n'est pas question de faire disparaître les combinés, mais de les connecter sur un autre réseau, l'IP (Internet Protocol). Cela a des conséquences, mais pas celles que l'on imagine. Voici en quelques points, ce qu'il faut savoir pour vivre sereinement cette mutation qui concerne 9,4 millions de clients, sur les 20 millions d'utilisateurs de téléphone fixe.

Le téléphone fixe va-t-il vraiment disparaître ?

Non ! Si certains ont compris que dès le 15 novembre, il faudra obligatoirement disposer d'un appareil mobile ou avoir une connexion Internet pour passer un coup de fil, mais il n'en est rien. Au lieu de le brancher directement une prise T, le téléphone fixe sera connecté à un boîtier intermédiaire (une box Internet) qui fera passer l'utilisateur d'un réseau analogique (RTC) à un réseau numérique (TCP/IP). C'est un peu comme pour les décodeurs TNT qu'il faut connecter pour accéder aux programmes de télévision.

Combien cela va-t-il coûter ?

Actuellement l'abonnement à une ligne fixe chez Orange (ex-France Télécom) coûte 17,96 euros avec 55 euros de frais d'installation. Mais cet abonnement ne comprend pas les communications. Comme l'opérateur le rappelle sur son site, les "appels sont facturés en fonction de votre consommation". Cela peut coûter cher à une personne qui doit appeler l'étranger.

En passant à une box Internet, le tarif des abonnements peut sembler plus cher, mais les communications sont illimitées sur les fixes en France, donc pas de supplément à prévoir. Les abonnements à une box ADSL qui offre à la fois la téléphonie, l'Internet et la télévision démarrent à environ 25 euros. Des promotions durant la première année peuvent faire baisser le tarif à une dizaine d'euros chez certains opérateurs. Mais en tous cas, **aucune obligation de s'acheter un smartphone à plusieurs centaines d'euros et de souscrire un abonnement mobile.**

Est-ce la fin du réseau de téléphonie en cuivre ?

Il faut distinguer le service du réseau technique par lequel il transite. C'est bien la fin du service traditionnel de téléphonie commutée dit analogique (ou RTC) qui est annoncée pas celle du réseau en cuivre qu'utilisera, encore quelque temps, Orange. Si vous avez déjà une box Internet ADSL, ou si vous prévoyez d'en louer une à votre opérateur, cette box est et restera toujours reliée à la prise

en T de votre domicile pour assurer un service voix, qui utilise le réseau téléphonique en cuivre historique déployée par Orange depuis plus de 60 ans.

C'est seulement dans le cas où vous auriez demandé (à moins que vous l'utilisiez déjà) à votre opérateur un raccordement direct en fibre optique de votre domicile que le réseau en cuivre deviendra inutile. Dans ce cas, votre box sera reliée non plus à une prise en T mais une toute nouvelle prise acceptant une connexion sur fibre optique.

La fin du réseau téléphonique en cuivre qui raccorde encore la plupart des lignes téléphoniques n'interviendra que lorsque tous les foyers de France sans exception seront raccordés directement en fibre optique, échéance qu'aucun calendrier officiel n'annonce pour l'instant.

Le calendrier d'extinction du RTC prévu par Orange

Orange a programmé un arrêt par palier du bon vieux service de téléphonie classique, facturé à l'abonnement au profit des box internet. Si vous avez déjà une box internet vous n'êtes pas concernés par ce qui suit.

Dans l'immédiat, c'est le 15 novembre 2018 qu'Orange cessera de commercialiser de nouvelles lignes téléphoniques analogiques (RTC) mais le service continuera de fonctionner. Seuls seront concernés par l'extinction de cette commercialisation, ceux qui emménagent dans un nouveau logement (neuf ou ancien) et qui demanderont une nouvelle ligne fixe analogique à leur opérateur : celui-ci leur proposera systématiquement une box internet pour le téléphone, l'internet et/ou la télévision s'il s'agit d'un service triple play. En revanche, rien ne changera si votre ligne ancienne analogique est déjà installée à votre domicile, elle continuera de fonctionner pour que vous puissiez appeler à l'extérieur.

En 2023, Orange commencera en revanche à "couper" ce service téléphonique traditionnel par plaque géographique. A partir de cette date, jusqu'à 150.000 lignes anciennes par an seront concernées par l'extinction de ce service. Vous avez donc au moins 5 ans, si vous n'avez pas encore de box internet, pour en prendre une en location auprès de votre opérateur. Selon Orange, il appartiendra à chaque opérateur de proposer progressivement des solutions de substitution à ces clients préalablement à l'arrêt technique du service sur leur zone.